

ARGUS DE L'INNOVATION MUTUALISTE ET PARITAIRE

Les initiatives des entreprises sociales récompensées !

03/12/2024 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Une 14ème édition mettant à l'honneur les mutuelles du Code de la Mutualité et les institutions de prévoyance
- Les initiatives des entreprises sociales récompensées dans 5 catégories
- Une remise de trophée en présence d'une centaine de personnalités du marché
- Un jury composé de professionnels reconnus du secteur et d'institutionnels de l'ESS

Remise de trophées animée par : La rédaction en chef de L'Argus de l'assurance

CATÉGORIES :

Prévention et Bien vieillir

■ Cette catégorie récompense une initiative innovante en matière d'éducation, de prévention santé, des accidents domestiques, d'accompagnement du vieillissement... Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation du risque, l'évolution des comportements et la baisse de la sinistralité.

Formations et richesses humaines

■ Cette catégorie récompense une initiative innovante dans le secteur des ressources humaines, et qui a mis en place des pratiques ou des outils ayant permis une transformation novatrice et pérenne. Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'originalité du projet, sa pertinence et son efficacité face à une problématique RH, la pérennité de l'action et l'avancée pour l'entreprise qui l'a mise en place.

Agir pour la Transition Ecologique

■ Cette catégorie récompense une initiative exemplaire en termes de développement durable et de transition écoresponsable, intégrant les préoccupations environnementales, sociales et économiques (ESG). Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : le niveau de mobilisation, la gouvernance, la pérennité de l'action, les résultats obtenus notamment en termes d'évolution des comportements, les impacts concrets sur le cadre de vie et sur l'environnement.

Nouvelles technologies et parcours adhérent/sociétaire

■ Cette catégorie récompense une initiative innovante en matière d'utilisation des nouvelles technologies dans le but de fluidifier et d'améliorer la qualité de service et la relation avec les adhérents, sociétaires, entreprises ou branches. Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'originalité de l'initiative, l'évaluation de la satisfaction interne et externe, la simplicité d'accès aux services, la création de lien social entre l'organisme et la population ciblée et les retombées des opérations, l'intérêt général et l'utilité sociale, l'approche éthique, la pérennité et la pertinence technique.

Développement des territoires et des solidarités

■ Cette catégorie récompense une initiative innovante de portée locale, régionale ou s'adressant à une population ciblée. Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : son intérêt général, son utilité sociale, la réactivité et l'adaptabilité de l'organisme dans une situation précise.

Avec la présence exceptionnelle de

Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Mutuelles du Code de la Mutualité, Institutions de prévoyance